



Licenciement puis réembauche

Par **inaden**, le **14/04/2014** à **18:01**

Bonjour,

Je viens d'apprendre qu'il ya une charette dans ma boite. Je ne suis pas concerné, mais l'un de mes collègue l'est et est évidemment retourné par la situation. Ce qu'on lui propose est la chose suivante : licenciement économique (il y en a trois autres) mais lui serait réembauché en perdant son statut de cadre (avec un salaire moindre) pour un poste ou 80% de son travail serait similaire à son poste actuel (en tant que cadre il n'a personne sous sa responsabilité, mais est resposable de plusieurs "fabrication", ce qu'il resterait).

Est-ce légal ?

Vous remerciant par avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **14/04/2014** à **19:15**

Bonjour,

Si l'employeur a un reclassement à proposer au salarié, il doit le faire au salarié par écrit mais dans ce cas, avant sa réponse, le licenciement économique ne se justifie pas et l'ancienneté serait préservée en cas d'acceptation...

Il paraît suspect qu'une telle rétrogradation puisse être proposé et il conviendrait déjà de se référer à la classification de la Convention Collective applicable...

Par **inaden**, le **14/04/2014** à **19:19**

Merci, c'est une information précieuse.